Syndicat National Unitaire
des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC
Section des Alpes de Haute Provence
Appt 113, 1 impasse Gay-Lussac Avenue des écoles
04600 Saint-Auban
Tél : 04 92 62 64 72 - snu04@snuipp.fr

à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Alpes de Haute Provence,

Objet : Absences hiérarchiques

Saint Auban, le 09 janvier 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Il va de soi que les Inspecteur·ices de l'Éducation Nationale, comme l'ensemble des salarié·es, ont un droit légitime à bénéficier de l'ensemble des dispositions de la protection sociale gagnées au cours des luttes sociales.
Dans la mesure où ils et elles sont chef·fes de service, supérieur·es hiérarchiques direct·es de plusieurs dizaines d'enseignant·es, il convient de noter que leur absence peut avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'institution.
Jusqu'ici aucune procédure n'a été établie vis-à-vis des collègues en cas d'absence, ce qui conduit à des situations dommageables.
A titre d'exemple, des inspections programmées non annulées qui conduisent à des situations de stress voire de souffrance très préjudiciables au fonctionnement du service et au bien-être des personnels.
Il nous semblerait judicieux et respectueux des enseignant·es que les équipes soient systématiquement prévenues des absences des IEN, qu'elles ne s'étonnent pas par exemple de ne pas recevoir de réponses à leurs messages.
En complément de cette information minimale, la diffusion d'un protocole sur les personnes à contacter en fonction des situations en cas d'absence hiérarchique nous semblerait une bonne réponse à apporter.
Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Sabrina Castellarnau, Stéphane Bouthors,